

Département de Seine-et-Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Conseil municipal du 4 janvier 2022 à 20h30

Présents : Thierry Masson, Maire, Christine Groetzinger, Yves Loir, Adjoint, Martine Melet, Catherine Ceraudo, Titouan Poncelin de Raucourt, Catherine Ballay, Etienne Brehier, Paul Lanouguere, Jean-Pierre Girard et Emmanuelle Sormail Conseillers.

Absents excusés :

Thomas Bonfils donne pouvoir à Paul Lanouguere
Gabriel Massart donne pouvoir à Titouan Poncelin de Raucourt
Laëtitia Lepaisant donne pouvoir à Emmanuelle Sormail
Guillaume Chapet

Secrétaire : Christine Groetzinger

Approbation du compte rendu du 14 décembre 2021

DELIBERATIONS :

Mandatement des dépenses d'investissement :

Dans l'attente du vote du budget 2022, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'autoriser Mr le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021 :

Chapitre 21 : $119\ 000\text{€}/4 = 29\ 750\text{€}$

Chapitre 23 : $498\ 000\text{€}/4 = 124\ 500\text{€}$

Attribution d'un nom à la médiathèque de Villiers-sous-Grez :

Les bénévoles de la médiathèque de Villiers-sous-Grez souhaitent nommer la médiathèque, « médiathèque Janine Hérisson ». Cette initiative s'inscrit dans la volonté de répondre à la critique faite par la CCPN concernant le manque de visibilité de la médiathèque. Soucieux que ce choix satisfasse toutes et tous, les villarons et villaronnes avaient la possibilité, jusqu'au 31 décembre 2021, de « proposer des noms de Villaronnes dont le récit a marqué la commune » (message publié sur *Panneau Pocket*).

Aucune autre proposition n'a été formulée. C'est donc la proposition des bénévoles de la médiathèque qui sera soumise au vote aujourd'hui. Pour mener à bien se projet, une plaque indiquant le nouveau nom de la médiathèque sera posée. L'inauguration se fera le weekend précédant ou suivant le 8 mars 2022 (journée internationale des droits des femmes). *Ou le weekend précédant ou suivant le 17 mars 2022 (date anniversaire de la mort de Janine Hérisson).*

Janine Hérisson est née en Haute-Savoie en 1923. Pendant la guerre, elle s'engage dans la Résistance, et aide des familles juives. En 1946, elle participe aux procès de Nuremberg en tant que traductrice anglais/français. Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, elle traduit de nombreux romans anglophones. Janine Hérisson

s'était installée à Busseau où elle vécut jusqu'à sa mort le 17 mars 2014. En nommant la médiathèque « Janine Hérisson », nous saluons l'engagement d'une résistante, d'une femme de lettres et d'une villaronne.

Propositions soumises au vote (au nombre de 2) :

1. La médiathèque de Villiers-sous-Grez s'appellera « Médiathèque Janine Hérisson ».
Le conseil municipal approuve à l'unanimité
2. Le conseil municipal autorise l'achat d'une plaque indiquant ce nouveau nom.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Numérotation des parcelles rue de l'égalité et rue du buisson :

Suite aux permis d'aménager concernant la parcelle n°88 section J, 41 rue de Nemours, au cadastre de Villiers-sous-Grez, il convient donc d'attribuer une adresse pour les futures habitations qui se situent rue de Nemours et rue de l'égalité. La parcelle J n°88 est séparée en trois parcelles, une parcelle comprenant l'habitation existante et deux qui pourraient être bâties.

Par anticipation le Conseil Municipal de Villiers-sous-Grez attribue donc à l'unanimité le n°41 à la première parcelle au croisement de la rue de Nemours et de la rue de l'égalité, n°21 rue de l'égalité à la parcelle comprenant l'habitation existante et le n°19 rue de l'égalité à la parcelle entre la parcelle avec l'habitation existante et la parcelle du 17 rue de l'égalité.

Adhésion des communes au SDESM :

MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE SOUPPES-SUR-LOING, CHAUCONIN-NEUFMONTIERS ET NANTOUILLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;

Vu la délibération n°2021-58 du comité syndical du 23 novembre 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet ;

Vu la délibération n°2021-59 du comité syndical du 23 novembre 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Souppes-sur-Loing ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Entretien de l'aire paysagère du foyer :

Le choix de l'entreprise pour l'entretien de l'aire paysagère du parking du foyer est repoussé.

M. Martin, auto-entrepreneur intervenant sur la commune, sera contacté.

Yves Loir et Catherine Céraudo ont précisé qu'il faudrait trouver une solution pour l'entretien de cette zone. Les agents communaux peuvent assurer la tonte et l'arrosage. Catherine Céraudo confirme le manque de bras, pour un entretien régulier avec des volontaires.

Amende de police 2022 :

Monsieur le maire présente le projet de places de stationnement en face du parvis de l'église validé par la commission stationnement pour faire une demande de subvention d'amende de police. Le montant de l'opération s'élèverait à 21530€ HT. Les membres autorisent Monsieur le maire à effectuer les démarches concernant l'amende de police et à signer les documents relatifs.

Informations

- Le Remboursement du prêt court terme de 250 000 euros du crédit agricole, celui-ci comme proposé par la commission finance, sera effectué au 15 Janvier 2022.
- Budget 2022 : celui-ci sera traité sous la comptabilité M57, mais créé sur le tableur M14 puis consolidé en fonction du nouveau plan comptable.
- Galette et vœux : sont annulés
- Jardins communaux, 2 demandes et 2 désistements, Titouan Poncelin prend en charge les signatures et paiements des locations.

Tour de table des commissions

- La commission sécurité du RPI se réunira le mercredi 5 janvier, pour étudier le rapport PPS et le fonctionnement des alarmes incendies.
- Une étude sur le transport à la demande sera faite auprès des villarons pour connaître leur besoin et déposer notre dossier sur le bureau de la présidente de la CC.

Questions diverses

Fin de séance 22h35

Fait et délibéré en séance, le 4 janvier 2022.